

<https://www.francetransactions.com/assurance-vie/e-novation-vie-plus.html>



Versement minimum à l'entrée : 1 000 Euros

E-NOVATION VIE PLUS

- Assurance-vie -



Publication date: mercredi 28 juin 2017

Copyright © Guide épargne et placements pour 2021 - Tous droits réservés

Commercialisé par le réseau de CGP, à partir de fin avril 2017, ce nouveau contrat d'assurance-vie, assuré auprès de Suravenir a la particularité d'être soumis à la souscription obligatoire du mandat d'arbitrage lors de sa souscription.

Yomoni Asset Management se charge de votre allocation d'actifs

Quatre profils d'investisseurs proposés, en partant de modéré, réparti à 40% en ETF et 60% en fonds en euros, en passant par dynamique, offensif et puis audacieux. Autant dire que si vous êtes averse aux risques, vous pouvez passer votre chemin. L'épargnant doit opter pour un de ces quatre profils. L'allocation d'actifs sur la base d'ETF découlera de ce choix.

A lire aussi : [Liste des contrats d'assurance-vie #FinTech](#)

Yomoni Asset Management se chargera alors de déterminer, en fonction du profil de l'épargnant et des conditions actuelles de marché, de l'allocation en ETF la plus optimale possible. Pas moins de 110 ETF (trackers) sont éligibles à ce contrat, permettant ainsi de balayer tous les secteurs des marchés financiers.

Attention toutefois, cette gestion dynamique de votre exposition aux risques voit envoler vos frais de gestion, qui passeront de 0.60% sur les UC en gestion libre, à 1.90% pour ce mandat d'arbitrage.

Si à la souscription, l'épargnant n'a pas le choix, par la suite, il a la possibilité d'opter pour une gestion libre. 21 unités de compte sont alors mis à sa disposition.

Quid des conseils du CGP ?

Votre CGP ne vous conseillera plus alors sur votre allocation d'actifs, de fait. Cette dernière étant totalement automatisée. C'est d'ailleurs la grande tendance. Les allocations automatisées sont plus performantes, l'humain et ses convictions sur l'évolution future des marchés étant bien trop subjective, et comme le passé ne présage en rien du futur...

A lire aussi : [Liste des contrats d'assurance-vie proposant des ETF](#)

Votre CGP pourra valider avec vous votre profil d'investisseur tout comme vous expliquer comment fonctionne les allocations dynamiques d'actifs. Rien de bien nouveau, l'allocation d'actifs automatisée existe depuis plus de 20 ans, mais le développement des ETF à frais réduits, a considérablement facilité sa gestion et augmenté ses

performances. Cela rend son utilisation possible auprès des particuliers possédant des budgets à allouer beaucoup plus modestes.

Votre CGP pourra donc se focaliser sur l'ensemble de votre patrimoine, ce type de contrat étant exposé aux risques de marché, il conviendra sans doute de sécuriser d'autres actifs plus sensiblement.